



# **Secrétariat d'État chargé du Développement de la région capitale**

## **Dossier de présentation du projet de cluster scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay**



**Novembre 2008**

**Document pour dossier de presse**

## Contexte

Au cours du CIIACT<sup>1</sup> du 6 mars 2006, le gouvernement a confirmé son souhait de lancer, en partenariat avec les collectivités, un projet de développement affirmé pour le territoire du Plateau de Saclay. A cette fin, il a mis en place une mission de préfiguration, lieu d'élaboration d'une stratégie commune préalable à **une opération d'intérêt national** (OIN).

Lors d'un discours en hommage à Pierre-Gilles de Gennes en juin 2007<sup>2</sup>, Le Président de la République, a mis la **création d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial** autour du Plateau de Saclay au cœur des priorités de son mandat. Il a réaffirmé son ambition au travers de son discours en l'honneur du Professeur Albert Fert en janvier 2008<sup>3</sup> et de la lettre de mission adressée le 7 mai 2008 à Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du développement de la Région Capitale.

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics ne se sont pas donné les moyens de concrétiser un projet capable de réaliser les formidables potentialités du territoire, dans le respect et la préservation d'un environnement naturel, agricole et rural exceptionnel. La mise en place effective d'une OIN sur ce territoire est une étape indispensable pour bâtir un véritable « écosystème de la croissance »<sup>4</sup> capable de tirer l'économie francilienne et nationale.

La mise en œuvre effective du projet correspondant devra prendre appui sur des acteurs capables d'assurer le développement économique, de coordonner les actions communes des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, tout en développant des projets d'aménagement déclinés au service de cet « écosystème ».

L'OIN précède la création d'un établissement public de type nouveau et opérationnel sur un périmètre plus large dont la constitution sera soumise à l'approbation du Parlement. Les retombées positives de cette initiative sont donc attendues pour les populations, à long terme mais aussi à court terme (réseaux de transports, services, équipements collectifs...) au moins à l'échelle du territoire de l'établissement public et donc au-delà du seul périmètre de l'OIN.

---

1 Comité interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires

2 Allocution de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, en hommage au chercheur Pierre-Gilles de Gennes – Palais de la Découverte, Paris, le 5 juin 2007

3 Discours de M. Nicolas Sarkozy sur la recherche, cérémonie en l'honneur du Professeur Albert Fert, Université Paris Sud 11, Campus universitaire d'Orsay

4 Christian Blanc « Pour un écosystème de la croissance » - rapport au Premier Ministre, Mai 2004

## L'Opération d'Intérêt National

### Un projet de territoire

En l'état, ce document dresse l'inventaire des atouts de la zone placée sous régime OIN et formule l'ambition de l'Etat à son sujet. Cette ambition vise à asseoir le débat sans pour autant en constituer une vision figée ni excessivement détaillée.

Cette zone recouvre une vingtaine de communes et se structure autour de deux grands territoires de projet : le « Triangle Sud » (triangle Saclay bourg, Soleil, Polytechnique auquel sont adjoints les établissements scientifiques de Jouy en Josas<sup>5</sup>) et la zone de « Satory – La Minière », qui seront reliés entre eux par une infrastructure de transport rapide. Entre ces deux zones, un vaste espace d'au moins 1 800 ha contigus fera l'objet d'une sanctuarisation pour en préserver définitivement le caractère naturel, agricole, paysager et rural.

La notion d'opération d'intérêt national est née en 1983, lors de la décentralisation, de la nécessité de ménager un régime d'exception au transfert de compétence afin de préserver des champs de prérogatives spécifiques de l'Etat pour la réalisation d'opérations stratégiques.

La qualification d'opération d'intérêt national a notamment pour effet juridique d'attribuer à l'Etat :

- la compétence en matière d'autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol telles que permis de construire, autorisation de lotir (art.L421-2-1 du code de l'urbanisme)
- la compétence relative à la création des Z.A.C. (art.L311-1 du code de l'urbanisme)

Bien que disposant d'atouts initiaux différents (topographie du territoire, poids relatif de l'enseignement supérieur et de la recherche...) la logique de développement de chacun des territoires de projet repose sur les mêmes fondamentaux :

- 1) le développement d'un cluster autour d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et d'entreprises,
- 2) une polarisation forte autour de quelques thématiques technologiques,
- 3) la mise en place de plates-formes et démonstrateurs technologiques structurants permettant d'accélérer la maturation industrielle des découvertes scientifiques et la création d'entreprises autour des innovations correspondantes.

En complément, le développement d'une urbanité compatible avec l'arrivée d'étudiants, de nouveaux habitants et l'accueil de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée est indispensable. Elle s'accompagnera de la création de nouveaux logements. Elle s'inscrira dans la logique du Grenelle de l'environnement qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage et de l'environnement. Sa réalisation pourra faire l'objet de concours internationaux d'urbanisme et d'architecture pour s'assurer la participation des meilleurs spécialistes.

---

<sup>5</sup> Ecoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et site de l'Institut National de recherche Agronomique.

En parallèle, une stratégie de restructuration des tissus urbains existants pourra être élaborée en concertation avec les collectivités qui le désireraient.

Au-delà des différents équipements collectifs ou mutualisés, le développement de ce territoire s'accompagnera également d'un traitement volontariste des questions de transports, et de celles liées au traitement des eaux pluviales ou usées.

La zone OIN comporte également des territoires hors des plateaux de Saclay et de Satory choisis en raison des enjeux qu'ils représentent pour le développement du cluster (accueil d'entreprises, transports...).

	<b>Évolution 2008-2020</b>
<b>Étudiants</b>	+ 13 000
<b>Habitants (y.c. étudiants)</b>	+ 35 000
<b>Emplois</b>	+ 40 000

### **Le développement du « Triangle Sud »**

Le projet de développement du Triangle Sud se structure autour de thématiques fédératrices déjà identifiées par le plan Campus.

Ces thématiques technologiques complètent les investissements continus dans le domaine de la recherche amont, indispensables pour l'émergence des ruptures technologiques sur le territoire.

Pour générer le plus efficacement possible un effet cluster, le projet prend en compte le transfert phasé éventuel de l'Université de Paris XI, depuis la vallée de l'Yvette, vers le Plateau, autour de la zone de La Martinière qui a vocation à devenir le centre de vie de ce territoire en tenant compte du projet proposé dans le cadre de l'Opération Campus.

D'autres établissements d'enseignement supérieur ont exprimé leur volonté de s'installer dans cet environnement : Agro Paris Tech - INRA, ENSAE, Institut Télécom, ENSTA, Laboratoire de l'Ecole des Mines ParisTech, Ecole Centrale des Arts et Manufactures, ENS Cachan,...

La relocalisation de l'Université de Paris XI lui permettrait de bénéficier de locaux modernes au même standard de qualité environnementale, fonctionnelle et architecturale que les autres établissements qui s'implanteront sur le Plateau et de s'inscrire pleinement dans l'organisation par campus thématiques de l'ensemble des autres acteurs du Plateau.

Par ailleurs, des plates-formes technologiques ambitieuses seront développées pour permettre dans chaque thématique une interaction forte entre laboratoires et entreprises. Les deux premières devraient voir le jour avant 2011 dans les domaines des nanotechnologies (Nano-INNOV) et des STIC (DIGITEO).

Enfin, des pépinières, hôtels d'entreprises et une halle technologique seront réalisés pour les PME innovantes pour permettre leur maturation au plus près du cluster durant leurs premières années d'existence.

## **Le développement de la zone de « Satory-La Minière »**

Le Plateau de Satory et la ville de Guyancourt sont fortement marqués par la recherche dans le domaine des véhicules et de l'automobile. L'affirmation d'un projet ambitieux autour notamment des véhicules électriques et hybrides structurera davantage ce territoire dans ce domaine.

Ce territoire est également un des berceaux de l'aéronautique mondiale, notamment grâce au premier vol effectué par Clément Ader. Compte tenu des synergies existantes entre l'automobile et l'aéronautique dans les domaines des matériaux, de la combustion, des procédés industriels, des systèmes embarqués..., ce secteur représente également un fort axe de développement économique du territoire.

Au-delà de ces deux secteurs, la préoccupation d'excellence du cluster pourra également se concentrer sur d'autres métiers à haute technicité. De même, les potentialités des zones d'activités telles que Vélizy et les enjeux économiques qu'elles constituent seront davantage exploitées grâce aux retombées des développements technologiques assurés par le cluster et par des aménagements de desserte plus performants.

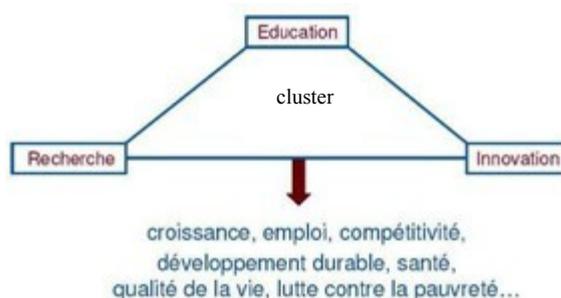
Une valorisation du territoire autour d'activités de normalisation / certification peut également être envisagée au profit de l'ensemble du Plateau de Saclay.

## Enjeux économiques

La croissance économique de notre pays est une condition sine qua non au développement de notre niveau de vie. Elle nous offre les moyens de nos politiques sociales et environnementales. La réussite économique est donc indispensable. L'économie française pour rester compétitive sur le marché mondial doit renforcer sa capacité à continuellement innover. La France possède un savoir-faire extraordinaire et une capacité indéniable à développer des technologies nouvelles et innovatrices et elle doit s'appuyer sur ces atouts pour compter parmi les principaux acteurs de l'économie de la connaissance.

L'économie de la connaissance repose sur la formation, la recherche et l'innovation, composantes du « triangle de la connaissance ». Des investissements majeurs dans une formation de pointe, une recherche excellente, l'innovation au travers de sa valorisation sont indispensables à la relance de la croissance économique. Aujourd'hui, sur le Plateau de Saclay, la capacité à convertir les produits de la connaissance en débouchés commerciaux est limitée. Au final, généraliser une culture de l'entrepreneuriat est essentiel pour relever le défi de l'innovation et du développement économique tant à Saclay que sur l'ensemble du territoire national. Cette démarche prendra en compte les pôles de compétitivité existants sur le territoire.

Un cluster ne produit ses effets que si les scientifiques, les chercheurs, l'industrie et les investisseurs interagissent sur des thématiques fortes et fédératrices. La proximité géographique, renforcée par le travail autour de plates-formes technologiques communes ou dans des « mini-campus » thématiques, est essentielle au développement d'une relation de confiance durable, elle-même indispensable à une valorisation efficace des fruits de la recherche.



Des infrastructures de transport et de communication modernes, des organismes financiers de capital risque sont aussi nécessaires. Il est également primordial de créer un territoire de haute qualité environnementale, attractant pour les chercheurs.

A travers le monde, les « régions capitales » sont des moteurs des économies nationales et constituent des pôles d'innovation et de compétitivité. Dans son rapport de septembre 2007 intitulé « Innover en Ile-de-France : 32 priorités pour les PME », la Chambre de commerce et d'industrie de Paris chiffre à 40 % la part de la R&D française et des emplois supérieurs localisés en Ile-de-France. S'y concentrent 33 % du secteur de la haute technologie en termes d'emplois et d'établissements, 38 % des sièges sociaux des entreprises installées en France, 47 % des cadres d'entreprises, 42 % du personnel de recherche, 30 % des établissements d'enseignement supérieur dont de nombreuses grandes écoles. Le potentiel de l'Île-de-France est donc conséquent au niveau national, cela est également le cas au niveau européen puisque la région représente 8 % des

dépenses européennes de R&D publique comme privée. Avec 3,2 % du PIB, l'intensité de la R&D d'Île-de-France est supérieure à l'objectif de Lisbonne (3 %), tandis que la région Ile-de-France publie 7,2 % des publications européennes (2ème position derrière Londres).

En revanche les transferts technologiques, les créations d'entreprises innovantes, d'emplois et donc de croissance ne sont pas à la hauteur de ce potentiel. De même, la visibilité internationale de l'Île-de-France est souvent plus faible que celle d'autres régions d'Europe pourtant moins bien dotées en moyens de R&D.

Le Plateau de Saclay doit être le lieu emblématique d'excellence en formation, recherche et innovation, tel que souligné par le Président de la République lors de sa visite du 18 janvier 2007 à Saclay à l'École supérieure d'Électricité, alors qu'il était Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire : « Nous avons ici dans un rayon de 10 kilomètres : les universités de Paris XI et Versailles Saint-Quentin, l'École Polytechnique, le Commissariat à l'Énergie Atomique, l'Institut des Hautes Études Scientifiques, l'Office national d'Études et de recherches Aérospatiales, l'Institut national de recherche en Informatique et en Automatique, HEC, l'Institut d'Optique, l'École Centrale, les centres de recherche de Renault, Microsoft, Danone et Thalès, le Synchrotron Soleil, ]...[ l'École supérieure d'Électricité... C'est une concentration absolument unique en Europe »<sup>6</sup>.

---

6 Intervention de M. Nicolas SARKOZY, Ministre d'État, Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire à SUPELEC (École supérieure d'Électricité), lors de son déplacement sur le Plateau de Saclay (Essonne). 18.01.2007

## **Potentiel scientifique et technologique du Plateau de Saclay**

### **Une excellence à mettre au service de la croissance économique**

#### **Sur un territoire réduit, un concentré d'excellence scientifique et technologique aux potentialités exceptionnelles**

Dans un rayon de 10 km autour des étangs de Saclay, le territoire concentre un potentiel d'enseignement supérieur impressionnant. Au total 47 000 étudiants travaillent principalement sur les sciences dures ou de l'ingénieur, le management d'entreprises, le droit ou encore la médecine.

Avec ses 17 000 personnels dédiés à la recherche, le Plateau de Saclay regroupe également plus de 10 % de la recherche publique française toutes disciplines confondues, avec une forte spécialisation dans les domaines mathématiques, physique, chimie, biologie, optique... Plusieurs de ses laboratoires sont au plus haut niveau d'excellence nationale et mondiale, comme le prouvent la concentration des cinq dernières médailles Fields françaises, de deux des trois derniers prix Nobel de Physique français et d'un laboratoire associé au prix Nobel de la paix 2007.

Au-delà, plusieurs grandes entreprises ont choisi de localiser leurs centres de R&D sur ce territoire ou dans son pourtour immédiat, en y concentrant au total plus de 20 000 personnes soit 10 % de la R&D privée française (Renault, PSA, Danone, Thalès, Air Liquide, Alcatel-Lucent, Colas...).

#### ***Potentiel scientifique et technologique des communes concernées par la zone OIN***

- 47 000 étudiants, y compris les doctorants
- 17 000 employés de la recherche publique, soit 10 % de l'effectif français
- 20 000 employés de la recherche privée, soit 10 % de la R&D privée française

#### ***Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur le territoire***

- ONERA
- ENSTA
- IOGS
- INRIA
- IHES
- Université Paris 11
- Supelec
- CNRS
- CEA
- HEC
- INRA
- Ecole Polytechnique
- Université de Versailles Saint Quentin

## **Une nécessaire remise aux normes internationales des infrastructures et bâtiments pour rester dans la compétition mondiale**

Le paysage de la recherche internationale est en train de changer au rythme des très grands investissements consentis partout à travers le monde. D'une part, les acteurs majeurs du secteur renforcent leur positionnement, comme l'université de Cambridge qui investit déjà plus de 750 M£ dans le développement de son campus, d'autre part, de nouveaux acteurs entrent et pèsent dans la compétition mondiale, notamment en Chine (Shanghai, Pékin) et en Corée.

Au travers du Plan Campus, l'État a décidé de financer massivement des campus universitaires par rénovation, développement ou relocalisation. Sur le Plateau de Saclay, cet effort se traduira par une requalification et une dynamisation des campus afin de les remettre aux normes internationales en la matière. Cet investissement indispensable ne saurait cependant à lui seul réaliser le potentiel exceptionnel présent sur ce territoire. L'OIN s'articulera avec l'Opération Campus pour le valoriser et aller plus loin dans l'ambition souhaitée pour le territoire.

## **Un objectif de redressement au classement de Shanghai**

Malgré toutes les réserves liées à l'exercice, la comparaison des résultats des acteurs du Plateau de Saclay avec ceux des acteurs mondiaux de l'enseignement supérieur et de la recherche soulignent la marge de progrès du territoire. Deuxième université française au classement de Shanghai, l'université de Paris XI n'arrive qu'en 49ème position au niveau mondial, tandis que l'Ecole Polytechnique se place au-delà de la 200ème place. Redresser cette situation et s'inscrire dans une nouvelle dynamique permettra pour le territoire d'être plus attractif pour les meilleurs étudiants et chercheurs du monde.

**L'ambition du cluster est de se positionner à terme parmi les 5 meilleurs mondiaux.**

## **Un territoire qui doit créer plus de richesse**

Plus grave que le classement de Shanghai, les résultats du territoire en termes de création d'entreprises innovantes ou de valorisation demeurent très en dessous de ceux des grandes universités anglo-saxonnes telles que Stanford, le MIT ou Cambridge. Ne s'y créent que 10 entreprises par an tandis que Berger et Breznitz estiment le potentiel de création d'entreprises sur le seul « Triangle Sud » à 160 par an (aux États-Unis 100 entreprises se créent pour 10 000 chercheurs)<sup>7</sup>.

L'objectif de l'opération d'intérêt national sera d'aligner l'efficacité du cluster en termes de création et de développement d'entreprises sur ses principaux compétiteurs internationaux. Le Plateau de Saclay sera un lieu d'accueil pour les start-up durant leurs premières phases de développement<sup>8</sup>. Pour leurs phases ultérieures de croissance, elles pourront bénéficier d'implantations dans les zones d'activité situées à proximité du plateau (Courtaboeuf, Massy, Buc, Vélizy) sans perdre le bénéfice de la dynamique du cluster.

---

<sup>7</sup> Berger S., Breznitz D., "Untapped Wealth: Innovation and Industry in Ile-de-France"

<sup>8</sup> cf. p.10

## **Un saut indispensable**

Il devient urgent d'effectuer un saut dans l'efficacité du Plateau de Saclay à produire de la richesse. Ce saut nécessite

- de renforcer l'enseignement supérieur et de multiplier les synergies entre ses acteurs par leur rapprochement physique,
- de capitaliser sur l'excellence de la recherche présente en maintenant un haut niveau de recherche fondamentale, indispensable au positionnement de très long terme du territoire et en renforçant la recherche finalisée pour développer les réponses aux défis d'aujourd'hui,
- de multiplier les plates-formes technologiques permettant de réaliser le lien entre les découvertes scientifiques et les marchés, tout en générant une réelle interdisciplinarité,
- de mieux accompagner la valorisation des découvertes scientifiques.

## **Une meilleure articulation avec Paris et les autres pôles scientifiques et technologiques**

Au-delà de la dimension locale, le cluster du Plateau de Saclay devra renforcer les synergies existantes avec les autres acteurs scientifiques et technologiques franciliens.

Les connexions avec les pôles technologiques majeurs de province sont également fondamentales pour assurer au Plateau de Saclay un rôle de hub international pour l'économie de la connaissance.

La réussite du projet se mesurera pour partie dans la capacité de ce territoire à devenir une étape prisée dans la carrière de chercheurs et d'étudiants français ou étrangers qui visent l'excellence dans les thématiques prioritaires du Plateau.

## **Se focaliser sur des thématiques d'excellence déjà identifiées par le Plan Campus**

Les acteurs scientifiques et technologiques du Plateau de Saclay sont reconnus pour leur excellence en sciences de base (mathématiques, physique, chimie et biologie), pour leur capacité à traiter des sujets relevant de la complexité et de l'abstraction les plus pointues en exploitant pleinement des outils performants de modélisation et de simulation (grands calculateurs notamment).

### **Les excellences en sciences de base**

- Mathématiques
- Physique
- Chimie
- Biologie

Cette caractéristique doit être non seulement affirmée mais aussi pleinement utilisée pour nourrir des thématiques plus orientées vers le marché et des recherches objectivées. Les thématiques prioritaires recoupent les grands sujets qui vont impacter nos sociétés tels que l'énergie, l'environnement, les transports propres, les nouveaux modes de communication, l'agriculture, l'alimentation ou la santé.

Pour répondre à ces attentes sociétales et à la compétitivité de notre pays, le développement et la maîtrise de technologies sont essentiels : les nanosciences et les nanotechnologies, les sciences et technologies du vivant et de l'environnement (STVE), les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), les nouvelles technologies de l'énergie, les technologies de mitigation des effets du changement climatique ou de lutte contre les pollutions locales, les voitures électriques, les nouveaux matériaux, les lasers performants, les technologies de visualisation poussée du vivant... Plusieurs de ces thématiques sont celles des pôles de compétitivité présents sur le territoire.

#### **Thématiques fédératrices du cluster**

- Nanotechnologies
- Véhicule du futur
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)
- Énergie / Climat / Environnement
- Optique et lasers
- Sciences du vivant et de la santé
- Biologie, agronomie, alimentation
- Technologies pour l'aéronautique

#### **Faire émerger les prochaines ruptures technologiques aux interfaces des disciplines traditionnelles**

A l'interface des différentes disciplines scientifiques, des ruptures technologiques vont émerger dans des domaines comme les matériaux pour l'aéronautique, l'espace, l'énergie, les transports, l'alimentation, la nutrition et la santé ainsi que l'agronomie et l'environnement...

Les nanotechnologies, c'est-à-dire l'ingénierie contrôlée de la matière à l'échelle des atomes, annoncent déjà une véritable révolution industrielle, des ruptures technologiques et une nouvelle dynamique économique pour des applications principalement en STIC et en électronique, dans les industries manufacturières traditionnelles (transformation des matériaux, chimie, environnement, énergie, aéronautique...) et dans le développement de nouveaux médicaments et des traitements médicaux plus performants.

Au-delà, le territoire est remarquablement armé pour devenir leader mondial des ruptures technologiques futures, dans des domaines aussi variés que l'informatique quantique, les lasers, l'alimentation de « précision »...

Cette approche interdisciplinaire sera la source de nouvelles thématiques prioritaires qui apporteront un deuxième souffle à l'innovation sur le Plateau de Saclay, des nouvelles plates-formes technologiques et démonstrateurs pour engager les phases ultérieures de création d'entreprises, d'emplois et de richesse.

Elles feront surtout du cluster l'acteur des prochaines révolutions scientifiques.

## **L'introduction au sein du cluster de filières d'excellence en artisanat, métiers techniques ou manuels**

La mixité entre les métiers manuels de réalisation et les métiers intellectuels de conception, animés tout deux par une volonté de perfection, sera d'abord un indiscutable facteur de différenciation par rapport aux autres clusters internationaux, mais surtout une source supplémentaire d'innovation et le gage d'une exploitation réussie sur le marché.

## **Des aménagements permettant aux jeunes entreprises de mûrir au sein du cluster**

Afin de rapprocher le monde universitaire du monde de l'entreprise, différents types de structures d'accueil seront prévus dans le cluster du Plateau de Saclay. Elles permettront de stimuler l'activité économique et de créer des emplois. Elles pourront accueillir des entreprises innovantes et créatrices et susciter la création de jeunes entreprises.

Des incubateurs appuieront la création d'entreprises en assurant la transition des inventions vers l'innovation économique. Les incubateurs accompagneront et assisteront les porteurs de projets avant la création de leur entreprise ou dans les premiers mois de leur démarrage. Les nombreuses PME alimentaires d'Ile-de-France, une des premières régions françaises dans ce domaine, profiteront de la halle technologique Agro Paris Tech – INRA pour la mise au point de process et produits innovants.

Des pépinières d'entreprises seront aussi aménagées, elles sont destinées à accueillir des entreprises naissantes et à accompagner leur développement. Elles offriront des structures d'accueil, d'hébergement, de services à la carte et d'accompagnements personnalisés aux porteurs et aux créateurs d'entreprises. Elles auront bien évidemment une vocation d'innovation.

Des couveuses d'activités et d'emplois seront aussi mises en place. Il s'agit d'organismes d'hébergement juridique pour des porteurs de projets individuels complexes qui offrent un accompagnement personnalisé avant création effective.

Des hôtels d'activités seront également bâtis pour répondre aux besoins des entreprises et les y accueillir.

On trouvera aussi, dans le cluster du Plateau de Saclay un Centre d'accueil des investisseurs et des entreprises.

## **Soutenir le développement économique endogène et exogène du territoire**

Les aménagements proposés permettront en particulier de donner aux entreprises déjà présentes sur le territoire les moyens de leur développement. Ils permettront aussi de renforcer son attractivité pour les meilleurs laboratoires et entreprises privés au sein du Cluster. Ces aménagements faciliteront les synergies entre ces entreprises et l'ensemble des acteurs du Plateau.

## **Le réseau très haut débit**

Le très haut débit est aujourd'hui un facteur clé de la compétitivité des territoires par la mise en commun des données et des analyses et la mise en place de nouveaux modes de communication entre équipes de recherche. C'est aussi un moyen de la compétitivité des entreprises, en stimulant l'innovation, en développant l'accès à l'intelligence économique et en permettant d'importants gains de productivité.

Le très haut débit sera le support des grands équipements informatiques de calcul comme ceux de l'Université Paris XI, de l'IDRIS (CNRS) à Orsay ou du CCRT (CEA) de Bruyères le Châtel qui se sont récemment doté d'équipements parmi les plus puissants d'Europe. Les réseaux à haut débit sont également indispensables au succès de pôles de compétitivité (System@tic dans le domaine des STIC, MOV'EO en mobilité, AsTech en aéronautique et Medicen dans le domaine de la santé).

## **Préserver le patrimoine naturel, agricole, paysager et rural du Plateau**

### **Un patrimoine naturel, paysager et rural remarquable**

Conquis sur une zone humide et marécageuse grâce aux innovations introduites par l'ingénieur Thomas Gobert pour l'alimentation des fontaines et jeux d'eau du Château de Versailles, le Plateau de Saclay constitue un patrimoine naturel, agricole, paysager et rural exceptionnel à proximité de Paris.

Plusieurs sites classés ou inscrits (vallée de la Bièvre, vallée de Chevreuse, vallée de la Mérantaise...) marquent les limites d'un territoire préservé, à la fois rural, forestier et agraire, qui recèle également une très riche biodiversité en particulier ornithologique.

Ces éléments représentent un atout pour la qualité de vie et l'attractivité du cluster technologique et scientifique du Plateau de Saclay. La mise sous régime d'OIN des terrains permettra de préserver cet avantage et aura pour vocation de renforcer la protection en soustrayant ces zones à la spéculation foncière.

L'arrivée d'Agro Paris Tech – INRA permettra, de contribuer à la protection, à la valorisation et à l'entretien d'une partie de ce territoire rural ; certains terrains agricoles utilisés à des fins de démonstration agronomiques, constitueront par ailleurs, un support concret pour le développement d'une agriculture durable et exemplaire.

### **La valorisation des terres agricoles du Plateau : un potentiel durable**

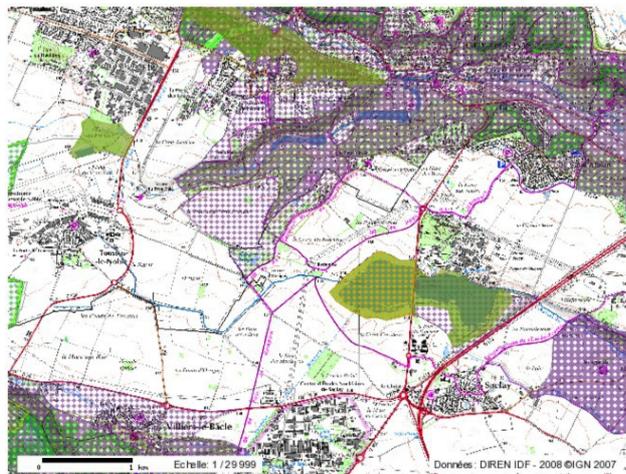
Le Plateau de Saclay se caractérise par la présence d'une agriculture exploitant des terres parmi les plus riches de France voire d'Europe. Malgré son relatif enclavement, la structure du tissu agricole, sa compacité, la taille de ses exploitations, dont 40 % dépassent les 100 ha, ont permis le maintien d'une activité agricole dynamique employant une forte proportion de salariés permanents. A horizon de 15 à 20 ans, la pérennité de près de la moitié des exploitations est ainsi assurée, et ce d'autant que l'avantage concurrentiel du Plateau par rapport à d'autres zones de production à potentiel aujourd'hui comparables, en France et en Europe, devrait n'être que peu altéré par les effets du changement climatique.

Dans la perspective d'accroissement des besoins de production agricole dans les années à venir, à des fins alimentaires, énergétiques ou autres, et dans le contexte de la richesse des terres du secteur, le devenir de ces espaces représente un enjeu réel. A la fonction économique de l'agriculture, il convient en effet d'ajouter des fonctions environnementale, territoriale, sociale et une dimension culturelle. Globalement, les espaces agricoles et ruraux renvoient aux 5 images traditionnelles de la nature - cadre de vie, récréation, patrimoine, gisement de ressources et biodiversité - et font en cela écho au désir d'espace, de nature, voire de recherche d'une certaine identité, souvent exprimé par les urbains. La valorisation agricole des espaces fournit ainsi des biens d'intérêt général pour la collectivité, qui dépassent la simple production agricole marchande.

### **La préservation de ce patrimoine passe par une maîtrise globale de l'urbanisation**

Le développement urbain, porteur en soi de valeurs positives, génère également des conséquences négatives que sont la disparition quasi irréversible des espaces naturels, leur appauvrissement, le fractionnement d'entités biologiques, ou encore la dégradation de la qualité des sites et paysages. Ainsi, en Ile-de-France, la pression exercée sur les surfaces non urbanisées a parfois favorisé le recours à des mesures de protection diverses, notamment réglementaires et les a détournées de leur

objet premier pour permettre la préservation des espaces naturels et paysagers, leur valeur n'étant pas intrinsèque mais liée à leur rareté du fait de leur consommation aux fins d'urbanisation. Ces mesures ont produit leurs contraintes et servitudes sans nécessairement avoir les effets espérés. Le paysage de campagne urbaine d'une part importante du Plateau rassemble ainsi aujourd'hui presque toutes les procédures de conservation des espaces ouverts expérimentées depuis près de trente ans en Ile-de-France.



Or, la protection d'espaces, certes nécessaire, ne doit pour autant pas être une « mise sous cloche » et devenir un facteur d'immobilisme, voire un frein au développement de certaines activités. Il apparaît indispensable de préserver les espaces à haute valeur patrimoniale, notamment en raison de leur vocation naturelle, agricole, paysagère et rurale ; nonobstant, il est leur destination pour et favoriser ainsi leur

important de ne pas figer, sauf exception, permettre la réversibilité de leurs fonctions adaptabilité, par exemple, en permettant le passage d'une activité agricole, lorsqu'elle devient non viable, à un autre usage des espaces naturels et *vice versa*. Dans ce contexte, l'approche globale et raisonnée à l'échelle d'un territoire est de nature à optimiser, dans l'intérêt du plus grand nombre, l'aménagement de l'espace.

### L'aménagement raisonné de l'espace peut répondre aux défis du Grenelle de l'environnement

La préservation d'espaces à vocation naturelle, agricole, paysagère et rurale répond à certains défis majeurs du Grenelle de l'environnement que sont la lutte contre le changement climatique et l'accroissement de la vulnérabilité aux risques naturels qui en découle, le maintien de la biodiversité ou le développement de modes de production et de consommation responsables, dans le souci des exigences sanitaires et environnementales.

La couverture végétale des sols, par des boisements ou des cultures, contribue par exemple à la lutte contre le changement climatique : la couverture végétale des sols constitue en effet, par la séquestration de carbone au niveau du sol, un moyen simple de contenir du CO<sub>2</sub>. Maintenir une production alimentaire de proximité permet dans le même esprit de privilégier des produits locaux et de saison et contribue à réduire les émissions liées aux importations qui, d'une part, génèrent des émissions dans la phase de transport (avion, bateau, camion) et, d'autre part, fragilisent souvent des pays en situation de stress hydrique et/ou de dépendance alimentaire. Le maintien des haies et des éléments structurants ou la couverture des sols, en évitant l'érosion, permettent également de participer à la prévention des risques naturels, en particulier le risque d'inondation, prégnant sur le Plateau, dès avant son assainissement par drainage au XVII<sup>ème</sup> siècle. En complément, les choix culturels et les pratiques adaptées participent au maintien des conditions écologiques qui favorisent la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, en offrant notamment à certaines espèces animales les conditions nécessaires à leur reproduction ou simplement à leurs déplacements.

Enfin, de manière générale, les citoyens sont de plus en plus sensibles à la préservation

de l'environnement, même si ce sentiment diffus recouvre parfois des significations fort diverses et se traduit de manière et avec des degrés variables. On note ainsi une attention croissante aux modes de production respectueux du bien-être animal et de l'environnement qui permettent de commercialiser des produits à haute valeur sanitaire et environnementale (labels, certificats de conformité, modes de production identifiés et reconnus) ; la valorisation des productions locales sur des marchés de proximité ou encore l'ouverture des exploitations rassurent les consommateurs en leur permettant de savoir d'où viennent les produits et, d'une certaine manière, de conserver le contrôle sur leurs achats (principe des cueillettes, des fermes pédagogiques, des AMAP).

Le Plateau de Saclay est représentatif de ces espaces franciliens complexes, porteurs de richesse économique, patrimoniale, naturelle, paysagère, rurale ; l'enclavement a permis, d'une certaine manière, de le préserver de l'urbanisation. Il est donc important de repositionner ce territoire au cœur du projet métropolitain, et non en marge, en le fondant sur un développement économique soucieux de la prise en compte des enjeux environnementaux et au service du progrès social.

### **La sanctuarisation d'au moins 1 800 ha d'espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux**

L'ensemble de ces éléments plaide pour la mise en place de mesures de préservation fortes et durables d'espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux. Cette préservation, qui concernera au moins 1800 ha contigus, sera assurée par un décret pris en Conseil d'État à l'issue d'une procédure concertée définie selon des dispositions législatives ad hoc.

## **Transport**

### **Une accessibilité insuffisante**

Le territoire dispose de réels atouts en matière d'infrastructure de transport puisqu'il est desservi par le réseau routier national (A86-N286 au nord, A6 et A12 à l'est et à l'ouest, N118 au centre), plusieurs lignes de transport ferré lourd dont les RER B et C, une gare TGV à Massy, un aéroport international à Orly et un réseau de bus dense.

Sans aménagement du réseau l'accessibilité du Plateau de Saclay en transport en commun et par la route paraît pourtant insuffisante et ne devrait pas permettre le développement d'un cluster scientifique et technologique de rang mondial. On constate aujourd'hui que la part des déplacements en transport collectif reste anormalement modeste surtout lorsqu'elle est comparée au fort trafic actuellement observé sur les axes routiers (62 % des déplacements sont effectués en automobile contre 13 % pour les transports en commun).

### **Le transport, un élément important de l'écosystème de la croissance**

Les transports en facilitant les échanges sont indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème de la croissance. Ils sont aussi fondamentaux pour l'attractivité du territoire pour les entreprises et les établissements soucieux de l'accessibilité de leur implantation. L'opération d'intérêt national mise en place sur le Plateau de Saclay sera l'occasion d'améliorer considérablement l'accessibilité par la requalification de l'existant et par la création de nouvelles infrastructures qui modifieront en profondeur le réseau de transport, depuis les déplacements locaux jusqu'à l'accessibilité depuis l'étranger. L'analyse des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels conduit par ailleurs à envisager le renforcement des liaisons avec le cœur de l'agglomération parisienne et plus largement aux bassins d'emploi ou d'habitat majeurs dont la Défense et Issy-Boulogne.

### **Massy, Versailles : les deux portes d'entrées du territoire**

Les infrastructures ferrées permettent d'identifier deux points d'entrée majeurs pour le territoire, à savoir les pôles multimodaux de Massy et Versailles Chantiers. C'est autour de ces deux pôles majeurs qu'il conviendra de définir, en partenariat avec les nombreuses collectivités territoriales compétentes et le tissu économique et académique, les meilleures solutions d'accès au territoire et d'articulation de ces accès avec une desserte plus fine. Au-delà des questions d'infrastructures, l'accent sera mis sur la qualité du service rendu (fréquence, plages horaires, information et confort des voyageurs, etc...).

### **Le projet de développement du réseau de transport**

Au niveau national et international:

L'ambition internationale développée pour le cluster scientifique et technologique passe par un renforcement des liens du Plateau avec les hubs de transport nationaux et internationaux : Orly, Paris, La Défense et Roissy ainsi qu'avec les grands pôles régionaux.

- la réalisation d'une gare TGV à Orly sera étudiée dans une double perspective de désengorgement des gares parisiennes et d'amélioration de l'accessibilité à l'échelle nationale et internationale du cluster,

- un service de transport en commun rapide et performant desservant le Plateau et reliant les pôles d'Orly et de Versailles permettrait d'améliorer fortement les liaisons du cluster avec l'international, avec le réseau le TGV par l'intermédiaire de la gare de Massy, avec Paris par l'interconnexion avec le RER B à Massy et avec la Défense par la gare de Versailles Chantiers. Cette nouvelle liaison pourrait constituer l'armature du réseau de transport du territoire et constituera le point d'appui des réseaux de bus, de TCSP, de circulations douces qui assureront son maillage fin.
- les gares de Massy et de Versailles Chantiers feront l'objet de profonds aménagements qui auront pour objectif d'améliorer l'accueil et l'intermodalité,
- le RER B depuis Massy ainsi que le train depuis Versailles-Chantiers resteront les deux moyens privilégiés de rejoindre Paris depuis le cluster. Des efforts d'exploitation et d'investissement seront ainsi réalisés pour améliorer l'offre existante de ces liaisons,
- la présence sur le territoire de l'aéroport de Toussus-le-Noble permet également d'envisager le développement d'une offre en termes d'aviation d'affaires. D'une part, l'aviation d'affaires génère moins de nuisances que l'aviation de loisirs, d'autre part, la plate-forme de Toussus bénéficie d'infrastructures et de services aéronautiques remarquables, qui lui permettent déjà d'assurer plus de 100 000 mouvements annuels (à rapprocher des 230 000 d'Orly en 2006), à toute heure du jour et de la nuit, dont 10 à 15 % d'aviation d'affaires. Cette part de marché s'explique notamment par la saturation de la capacité de l'aéroport du Bourget, principal aéroport d'affaires francilien, et par la proximité de Paris et de l'héliport de Paris. Les perspectives de développement du Plateau de Saclay, l'effet d'entraînement de l'OIN sur l'emploi dans le sud-ouest francilien et la localisation de nombreux sièges d'entreprises font que la question du développement de l'aviation d'affaires sur l'aéroport de Toussus mérite d'être posée.
- le bouclage de l'A86 qui relie Rueil-Malmaison à Pont Colbert et dont la première partie sera mise en service en juin 2009 permettra d'améliorer les liaisons depuis le nord de l'île-de-france vers le Plateau. Aménager le réseau du Plateau permettra de décharger le flux issu du bouclage de la francilienne et offrira une desserte routière intéressante pour les usagers.
- L'analyse du système routier fait ressortir également l'insuffisance du maillage de réseau routier primaire en interface avec les réseaux structurants et de desserte locale. L'échangeur du Petit Clamart entre l'A86 et la RN118, véritable symbole régional de ces problèmes de maillages et d'interfaces constitue aujourd'hui un point noir important du réseau et ne sera pas en mesure d'absorber la croissance escomptée pour le territoire. Il devra être revu en profondeur pour fluidifier le réseau routier francilien. Au delà, une réflexion plus profonde sur les aménagements du réseau routier national (A86, RN286, RN118, A6, A10) devra être conduite.

### au niveau infrarégional:

L'intégration du Plateau de Saclay avec les grands pôles économiques et d'habitation régionaux que sont Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, Massy, Évry permettra de répercuter la croissance du cluster sur l'ensemble du territoire. En plus du transport en commun rapide et performant desservant le Plateau et reliant les pôles d'Orly et de Versailles,

- La rationalisation du réseau de bus sur le territoire permettra d'ancrer le Plateau dans le territoire environnant en développant les liaisons avec les vallées de la Bièvres et de l'Yvette et avec les infrastructures de transport existantes.
- Les deux zones d'activité, très importantes au plan régional, de Vélizy (28 000 emplois en Yvelines) et Courtaboeuf (24 000 emplois en Essonne) dépendent très largement de la voiture particulière. Des lignes de TCSP mettront en relation ces deux territoires avec les différents pôles du cluster du Plateau de Saclay.
- Les liaisons est-ouest du territoire seront renforcées par l'aménagement de la RD36 qui devra être poursuivie jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Une liaison Nord-Sud, par un TCSP reliant Arpajon à Massy via Longjumeau, sur la RN20, sera mise en place. Elle permettra d'irriguer le cluster à partir du Sud et de répercuter sa croissance sur les espaces en fort développement.

### au niveau local:

Le maillage fin du territoire entre les universités, les entreprises, les centres de R&D et les zones de vie augmentera les interactions entre les différents éléments qui composent le cluster.

- Deux lignes de TCSP structureront les déplacements internes au territoire. Ces lignes orientées est-ouest et nord sud desserviront Massy, le cœur du Plateau, Satory et Versailles pour la première, la vallée de l'Yvette, le CEA, HEC, Satory et Versailles pour la deuxième. Un premier tronçon de la liaison est-ouest a déjà été réalisé et est actuellement en service entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Magny-les-Hameaux. Un second tronçon reliant l'Ecole Polytechnique (RD128) à la gare R.E.R. de Massy-Palaiseau est également en travaux. Dans le cadre du doublement de la RD36, des emprises seront enfin réservées sur le tronçon Christ de Saclay – Magny les Hameaux.
- Le dispositif sera également complété par des réseaux de vélos et véhicules en libre service et des circulations douces. Le territoire pourra également valoriser l'innovation en accueillant des démonstrateurs technologiques de nouveaux véhicules ou de nouveaux services liés au transport local.
- L'amélioration du réseau routier sur le Plateau s'accompagnera du développement d'une offre de parkings sous-terrain évitant un stationnement de véhicules en surface trop important.

### **Gouvernance des transports pour la desserte du Plateau de Saclay**

Le recensement effectué par la mission de préfiguration montre que le réseau de bus est aujourd'hui marqué par une multitude d'opérateurs (privés ou publics) et de maîtres d'ouvrage ainsi que par une grande difficulté à coordonner les offres du fait des conséquences du décret de 1949 sur les droits d'exploitation des entreprises.

Dans l'optique d'une remise à plat et d'une meilleure coordination de l'offre locale de bus, deux actions seront simultanément engagées:

- Les collectivités concernées seront encouragées à se constituer en autorité organisatrice de second rang pour les lignes de bus traversant et desservant le Plateau, ainsi que pour la desserte interne future du cluster<sup>9</sup>.
- Cette Autorité Organisatrice de proximité, constituée des collectivités traversées ou de leurs groupements (communautés d'agglomération), devra repenser le plan de transport en l'adaptant aux évolutions de l'aménagement, et assurer la coordination des lignes pour la constitution d'une réelle offre en réseau pour les usagers (information aux voyageurs, horaires coordonnés en particulier pour les rabattements sur les réseaux lourds RER etc.).

Pour que la constitution de cette autorité organisatrice de proximité soit efficace, et pour que cela se traduise par un meilleur service rendu à la population locale, il faudra permettre la remise en cause des droits d'exploitation antérieurs.

---

<sup>9</sup> l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 7 janvier 1959 (modifié par la loi du 13 août 2004) relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France stipule que « sur des périmètres ou pour des services définis d'un commun accord, le syndicat peut déléguer tout ou partie des attributions précitées, à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités territoriales ou à leur groupements. Une convention prévoit les conditions des parties au financement de ces services et les aménagements tarifaires applicables ».

## Logement

### **Le développement d'une urbanité sur le Plateau de Saclay**

Le développement d'une offre en matière de commerces, restaurants, centres de vie et équipements en tous genres renforce l'attractivité vis-à-vis des étudiants, chercheurs, universitaires et entrepreneurs et faciliter leurs échanges.

Cet apport progressif d'urbanité sur le territoire ne pourra se concevoir sans l'accueil de nouveaux habitants sur le Plateau, parmi lesquels les seuls étudiants ne sauraient suffire à faire vivre toute l'année de tels services.

### **35 000 nouveaux habitants sur le Plateau de Saclay**

Le bon fonctionnement du cluster, l'attractivité pour les entreprises, le logement d'un certain nombre d'étudiants sur le Plateau ainsi que la situation du marché local de l'habitat conduisent à un objectif d'accueil pouvant atteindre 35 000 nouveaux habitants sur le Plateau de Saclay. Une étude est en cours entre le DIDOL et le Ministère de la Défense pour déterminer la capacité d'accueil complémentaire du Plateau de Saclay.

- L'attractivité pour les entreprises et établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La capacité pour une entreprise ou un établissement de recherche de loger dans un environnement proche ses salariés ou ses agents est une demande aujourd'hui non satisfaite<sup>10</sup>. Compte tenu du développement attendu sur le Plateau de Saclay, il devient crucial d'améliorer l'offre de logements sur le territoire, critère déterminant pour l'attractivité et l'efficacité du cluster.

- La population étudiante sur le Plateau

L'objectif de 35 000 nouveaux habitants sur le Plateau de Saclay parmi lesquels 12 000 étudiants, qui pourront ainsi s'approprier le territoire et ses grands équipements de recherche, être au contact des meilleurs professeurs, des innovations qui s'y déroulent, des entreprises qui s'y implantent<sup>11</sup> et des start-ups qui s'y créent. De même, ceci facilitera la constitution de parcours universitaires et professionnels qui permettront de conserver sur place les meilleurs éléments. A contrario, le Secrétariat d'État affiche une volonté forte de ne pas dépasser la proportion d'un tiers d'étudiants parmi les personnes qui seront logées sur le Plateau afin de conserver une urbanité attractive pour tous et vivante hors des périodes de vacances scolaires.

- Le marché local de l'habitat

Ce territoire ne peut être considéré isolément, il s'intègre dans un marché de l'habitat extrêmement tendu sur les pourtours. Les études sur la satisfaction du point mort<sup>12</sup> sur le territoire montre que des efforts restent à faire pour développer une offre compétitive en matière de logements pour les emplois liés au cluster. A ce titre, une stratégie de densification et de restructuration des tissus urbains existants pourra être élaborée en concertation avec les collectivités qui le désireraient. En particulier, les équilibres habitat-

10 Les efforts réalisés par le CEA pour faciliter le transport de ses employés est à ce titre significatif de l'importance que revêt cet aspect pour l'implantation d'un établissement et des efforts qui restent à fournir

11 une des raisons qui a poussé Thalès à s'implanter près de l'école Polytechnique est le soutien aux formations d'ingénieurs en France et les échanges avec les étudiants du Plateau

12 Nouveaux logements nécessaires pour simplement stabiliser la population

emploi seront recherchés à l'échelle des communautés d'agglomération et de communes au travers de leurs documents d'orientation et de planification.

### **Évolution progressive du territoire**

L'accueil de populations sur ce territoire sera rythmé par l'arrivée des étudiants et la création d'emplois. Cette progressivité permettra de veiller à une bonne gestion des équilibres entre les différentes catégories de personnes présentes sur le territoire. Elle permettra également aux acteurs déjà présents de s'approprier la nouvelle dynamique, de s'y adapter et d'y participer progressivement.

Les éléments de programmation retenus montrent que la croissance du nombre d'habitants sur le Plateau restera, tout au long de la phase d'évolution du cluster, inférieure à la création et à la localisation d'emplois publics et privés sur le Plateau.

### **Formes urbaines et qualité architecturale**

L'offre de logements étudiants devra être déclinée en une offre en résidence qui satisfait une partie de la population étudiante car elle favorise les échanges et la vie en communauté, et une offre en logements plus classiques afin de répondre aux exigences de certains autres, notamment les doctorants. De même, les volumes et les gammes de produits proposés pour les logements plus classiques seront définis en concertation avec l'ensemble des acteurs du développement du territoire.



L'objectif du cluster est d'attirer les meilleurs scientifiques et entrepreneurs du monde. La forme urbaine adoptée devra afficher une certaine ambition en matière de qualité architecturale, paysagère et urbanistique.

Les choix architecturaux seront dictés par un souci de continuité et d'harmonie avec le paysage et le tissu urbain environnant.

D'autre part, les conclusions de la consultation internationale sur le développement de la région capitale et les formes urbaines post-Kyoto qui seront proposées par les plus grands architectes d'aujourd'hui pourraient directement être mises en œuvre pour conférer à ce territoire l'ambition qu'il mérite.

Enfin, les conclusions du Grenelle de l'environnement sur la performance énergétique des bâtiments, la conception de la ville dense, la place accordée à la nature en ville, l'intégration paysagère, sur l'intégration des espaces bâtis avec les espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux ainsi qu'avec le tissu urbain existant et sur l'importance des transports en commun guideront l'aménagement de ce territoire. Véritable laboratoire de la modernité urbaine, ce territoire sera une vitrine de l'excellence française et à la pointe de l'innovation en matière d'excellence architecturale, de haute qualité environnementale, des technologies de transports et de communication et pourra pleinement bénéficier du potentiel scientifique et technologique du Plateau.

### **La gestion des eaux**

Le réseau hydraulique a subi de profondes modifications par rapport à sa situation originelle, telle que conçue par l'ingénieur Gobert. Durant la seconde moitié du XXème siècle, l'urbanisation et la construction de certaines infrastructures ont amplifié les effets

du non-entretien de ce réseau, voire l'ont modifié. Des coupures, en particulier du fait des infrastructures, ont ainsi altéré les systèmes de drainage des eaux pluviales ; s'y est ajoutée l'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation. En cas d'orage, le ruissellement, sur surfaces lisses, d'eaux de pluies insuffisamment canalisées entraîne de manière logique des phénomènes d'inondation. Les vallées de la Bièvre et de l'Yvette sont touchées au premier chef. Ces phénomènes d'inondation sont amplifiés du fait de l'insuffisance de capacité de collecteurs intercommunaux d'eaux usées qui induisent débordements et pollution de la Bièvre et de l'Yvette.

Si la réglementation est nécessaire, notamment par les limitations imposées à l'urbanisation par les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi), l'approche concertée et intégrée de cette problématique est indispensable et la maîtrise des usages des sols et surfaces non construits est déterminante.

Les *cours d'eau* du Plateau sont aujourd'hui déclassés par les paramètres phosphore, matières azotées, matières organiques et oxydables, métaux, hydrocarbures et herbicides. Dans le contexte de développement économique du Plateau, l'atteinte, à horizon 2015, du bon état imposé par la directive 2000/60/CE du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite « directive cadre sur l'eau » imposera une gestion rigoureuse de la ressource. Cet enjeu environnemental se double d'un enjeu sanitaire. La maîtrise des rejets (domestiques, agricoles et industriels), le respect des dispositions afférentes (maîtrise des usages de pesticides et produits phytosanitaires, maîtrise de la réglementation relative aux installations classées pour les industries, rejets des stations d'épuration), le suivi des prélèvements et la mise en œuvre de politiques et de dispositifs permettant l'économie de la ressource et le recyclage sont autant de leviers qui devront faire l'objet d'une attention soutenue.

### **Autour de la RN118**

Dans la perspective de ne pas isoler les deux parties de la zone d'habitat aujourd'hui prévue, de conférer au territoire une unicité et une identité qui rapproche les différentes entités, des solutions pour assurer la continuité des deux rives de la RN118 seront étudiées.

## Un centre de vie et des équipements publics communs

L'opération d'intérêt national aura également pour objet de promouvoir les équipements publics communs. La logique de développement économique et scientifique qui sous-tend la démarche conduira à mettre en place des structures (produits immobiliers et services) performants et adéquats. Les problématiques de transport, de logement et de lieux de vie déjà évoqués seront complétées par celle des réseaux haut débit, des réseaux de gestion des eaux et des mesures d'accompagnement des infrastructures de transport.

Il est impératif d'empêcher toute prolifération d'équipements individuels, sous-dimensionnés et induisant des surcoûts collectifs exorbitants. La mutualisation des moyens et une coordination optimale seront nécessaires pour limiter l'ampleur des investissements. C'est en fédérant les énergies et les moyens, publics et privés, que des solutions durables (économiquement, socialement et écologiquement) seront trouvées. Ce sont aussi les collectivités locales et leurs syndicats ainsi que les entreprises qui pourront contribuer à ces projets, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

### Un centre de vie

Le manque de commerces, d'équipements et de fonctions résidentielles en tout genre fait partie des raisons les plus fréquemment mentionnées par les personnes étudiant et travaillant sur le territoire pour expliquer sa faible attractivité.

D'autre part, les personnes aujourd'hui présentes sur le territoire mais faisant partie d'établissement différents (HEC, CEA, École polytechnique, Université d'Orsay, École supérieure d'électricité) sont très peu amenées à se rencontrer et ne partagent pas le sentiment d'appartenir à un territoire commun.

Ce sera l'objet du centre de vie que de répondre à ces attentes. A titre indicatif, on y trouvera, entre autres :

- de commerces (commerces de proximité, centres commerciaux, etc..) et de restaurants
- d'équipements culturels (centres d'exposition, salles de concert, discothèques, etc.)
- d'équipements sportifs
- d'un centre de congrès
- d'une résidence hôtelière
- d'établissements d'enseignement à caractère international que ce soient des lycées, des collèges, des écoles primaires ou des maternelles afin de favoriser l'accueil de chercheurs et d'enseignants étrangers.

L'architecture et l'urbanisme de ce centre de vie s'inspireront des résultats de la consultation internationale du « Grand Pari de l'Agglomération Parisienne ». Un geste architectural fort, comme symbole capable de fédérer les acteurs autour d'un sentiment d'appartenance au territoire, sera réalisé sur le Plateau.

Le centre de vie s'appuiera sur la résidence de la Martinière, placée à équidistance entre l'école Polytechnique, le CEA et le pôle ingénierie.



## **En guise de conclusion**

Le périmètre d'opération d'intérêt national proposé constitue l'échelle pertinente pour traiter de l'aménagement d'un cluster scientifique, technologique et économique susceptible de rivaliser avec les meilleurs mondiaux. Créer des synergies entre les établissements concernés, développer une mixité fonctionnelle et spatiale cohérente, prendre en compte les contraintes d'aménagement, de transport et de logement, ainsi que la protection des espaces naturels et agricoles qui occupent le cœur du plateau nécessite une approche globale qui ne saurait s'appuyer sur un périmètre morcelé, limité aux seules zones dédiées au développement économique et scientifique.

L'ambition du projet dans tous les domaines, économique, scientifique et technologique, écologique et fonctionnel conduit le secrétariat d'État pour le développement de la région capitale à présenter un projet d'OIN qui s'appuie sur ce territoire, après concertation avec les collectivités territoriales concernées.

Il appartiendra au futur établissement public d'assurer la cohérence du projet et de favoriser les retombées du développement à l'échelle d'un territoire plus vaste, correspondant grosso modo à la zone couverte par l'actuelle mission de préfiguration. Cet établissement aura la préoccupation d'assurer une gouvernance forte en matière de développement économique et de valorisation scientifique. Sur le périmètre d'OIN proprement dit, le partage des compétences d'urbanisme entre l'État et les collectivités territoriales permettra la meilleure prise en compte de l'intérêt général et un juste partage des responsabilités, dans le respect des prérogatives de chacun.